

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lupien

<https://www.cadre21.org/membres/2e890ace212ebf3273e236f1>

Date d'obtention : 2022-12-20 16:18:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

je retiens le type d'intervention et de questions à privilégier avec les victimes, témoins ou investigateur.
C'est un travail de collaboration entre les services (scolaire et policier).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai une marche à suivre claire. Je vais davantage savoir où je vais avec ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

les questions posées. la saisie des appareils en bonne et dû forme.